



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports****162<sup>e</sup> session**

Genève, 7 février 2022

Point 4 c) vi) de l'ordre du jour provisoire

**Convention douanière relative au transport international  
de marchandises sous le couvert de carnets TIR (1975) :****Application de la Convention :****Questions diverses****Enquête sur le certificat d'agrément des véhicules TIR****Note du secrétariat****I. Contexte et mandat**

1. À la 160<sup>e</sup> session du Groupe de travail (juin 2022), le secrétariat a invité les pays à donner des informations sur leurs autorités techniques nationales chargées d'effectuer les contrôles techniques prescrits dans la Convention TIR, de délivrer ou de renouveler les certificats d'agrément, et d'effectuer des contrôles techniques ou de désigner des experts pouvant être invités à participer à des ateliers techniques portant sur l'application des annexes 2 et 7 de la Convention, organisés à l'intention des Parties actuelles et futures intéressées (document ECE/TRANS/WP.30/320, par. 25).
2. À la 161<sup>e</sup> session du Groupe de travail, la délégation de l'Union européenne a proposé, dans un souci de simplification de la prise en compte des questions soulevées par le secrétariat à la 160<sup>e</sup> session, de réaliser une enquête succincte sur divers éléments liés à la délivrance et au renouvellement des certificats d'agrément et a fourni une liste de questions pouvant être posées dans ce cadre. L'Union internationale des transports routiers (IRU) a soutenu cette proposition et a indiqué qu'elle était prête à participer à l'initiative en fournissant quelques questions supplémentaires qui présentaient un intérêt particulier pour le secteur privé (ECE/TRANS/WP.30/322, par. 19).
3. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat d'établir un document où figurerait le projet d'enquête, pour examen à sa prochaine session.
4. Comme suite à cette demande, le secrétariat, en collaboration avec la Commission européenne et l'IRU, a établi une liste de questions, qui figure en annexe au présent document. Une fois approuvée, cette enquête devrait être diffusée auprès des points de contact TIR sous la forme d'un document interactif.



## **II. Examen par le Groupe de travail**

5. Le Groupe de travail est invité à examiner et, éventuellement, à approuver la liste de questions relatives au certificat d'agrément telle qu'elle figure à l'annexe du présent document, et à donner des indications concernant sa diffusion auprès des points de contact TIR.

## Annexe

### Projet d'enquête sur le certificat d'agrément des véhicules TIR

*Il s'agit d'un projet qui sera soumis au WP.30 pour examen. Ne pas répondre.*

Nom du point de contact TIR : .....

Pays : .....

1. Qui est chargé d'effectuer les contrôles techniques requis pour la délivrance des certificats d'agrément des véhicules TIR dans votre pays ?

- Tous les bureaux de douane agréés pour les opérations de transport TIR.
- Certains bureaux de douane désignés.
- Un service douanier centralisé ou spécialisé.

Préciser : .....

- Une entité externe.

Dans l'affirmative, indiquer quel type d'entité externe :

- Une autre administration publique.
- Une association nationale qui émet des carnets TIR.
- Une société à participation restreinte.
- Autre type d'entité externe.

Préciser : .....

2. La procédure de contrôle technique et la procédure de délivrance du certificat d'agrément sont-elles effectuées par la même entité ?

- Oui
- Non

Préciser : .....

3. Quel est le nombre de centres où l'on peut effectuer un contrôle technique ?

- Un
- 2 à 5
- 6 à 10
- Plus de 10

Préciser : .....

4. Quel est le délai moyen à prévoir pour un contrôle technique ?

- Un jour
- 2 à 5 jours
- 6 à 10 jours
- Plus de 10 jours

Préciser : .....

5. Une fois le contrôle technique effectué, dans quel délai le certificat d'agrément du véhicule est-il délivré ?

- Un jour
- 2 à 5 jours
- 6 à 10 jours
- Plus de 10 jours

Préciser : .....

6. La liste des autorités chargées de délivrer et de renouveler les certificats d'agrément est-elle accessible au public ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, indiquer de manière précise (site Web) où cette liste peut être consultée :

.....

7. Votre administration utilise-t-elle des listes de contrôle types pour effectuer les contrôles techniques ?

- Oui
- Non

8. Connaissez-vous les formulaires de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatifs à l'agrément des différents types de véhicules<sup>1</sup> ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, les considérez-vous utiles et à jour ?

- Oui
- Non

9. Les opérateurs doivent-ils payer des frais afférents au contrôle technique ou à la délivrance/au renouvellement du certificat d'agrément ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, indiquer le coût/une fourchette de coûts :

.....

10. Si l'agrément n'est pas accordé, le motif du refus est-il communiqué par écrit ?

- Oui
- Non

Dans la négative, indiquer comment le refus est communiqué :

.....

---

<sup>1</sup> Voir : <https://unece.org/vehicle-control>

11. Si l'agrément n'est pas accordé, y a-t-il un délai pour pouvoir soumettre de nouveau le véhicule à la procédure de contrôle ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, quel est ce délai :

.....

12. Votre administration contrôle-t-elle le respect des prescriptions techniques figurant à l'annexe 7 (part. II), qui sont applicables aux conteneurs au début d'un transport TIR ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, quel(s) service(s) en est (sont) chargé(s) ?

.....

13. Que se passe-t-il si un agent des douanes estime qu'un conteneur ne satisfait plus aux conditions techniques prescrites pour son agrément ?

- Il est mis fin au transport TIR.
- Rien.
- Le propriétaire du conteneur en est informé et est invité à remettre le conteneur dans l'état qui avait justifié son agrément (conformément à l'annexe 7, part. II, par. 6).
- Autre conséquence. Préciser :

.....

14. Rencontrez-vous régulièrement des difficultés particulières dans la procédure de délivrance ou de renouvellement des certificats d'agrément ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, fournir des informations détaillées sur les difficultés rencontrées et la manière employée pour y remédier :

.....

15. Combien de certificats d'agrément ont été délivrés à ce jour par les autorités compétentes ?

- Moins de 100
- Entre 100 et 500
- Entre 501 et 1000
- Plus de 1000

Préciser :

.....

16. Êtes-vous favorable à l'enregistrement des certificats d'agrément délivrés ou renouvelés dans la Banque de données internationale TIR (ITDB) ?

- Oui
- Non

17. Votre administration serait-elle disposée à mettre un expert technique à la disposition de la CEE afin qu'il participe à des ateliers visant à améliorer les contrôles techniques requis pour la délivrance ou le renouvellement des certificats d'agrément ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, indiquer le nom de l'expert technique et les renseignements le concernant :

.....

Veillez renvoyer le questionnaire rempli à l'adresse suivante : [adresse électronique].

Merci d'avoir participé à cette enquête.

\_\_\_\_\_